

# Association Coteaux de Jurançon Environnement

Association Loi 1901 n° W643002685 déclarée le 16 janvier 2008

## COMPTE-RENDU DE LA C.L.I.S. du 30 Mars 2009

Aucun Maire n'assiste à la réunion.

### ORDRE DU JOUR.

#### 1 – Validation du précédent compte-rendu : il est validé.

#### 2 – Intervention de l'association CJE sur un courrier adressé au Préfet et sur la problématique générale du CSC.

La présidente de CJE, Paulette LOUSTALET rappelle les différents points de la lettre envoyée au Préfet des Pyrénées Atlantique, et dont chaque membre de la CLIS a reçu une copie.

M. PEPIN développe la partie scientifique de cette lettre qui dénonce l'insuffisance des moyens de sécurité présentés par TOTAL.

L'association réclame un plan de surveillance complet sur les fuites éventuelles de gaz, l'impact sur la faune, la flore, ainsi qu'une information et une protection des populations de toute la commune. Le CO2 étant un gaz lourd et inodore, il a tendance à se concentrer dans les cuvettes où il devient mortel. Informés par l'association CJE, des parents et des enseignants s'inquiètent pour les risques encourus, en cas de fuite de CO2, par les élèves des établissements scolaires situés en contrebas des coteaux, ainsi que les commerces Jurançonnais.

Le Président de la CLIS s'indigne que ni le maire de Jurançon, ni TOTAL n'aient procédé à une information sur la sécurité auprès des populations.

L'association rappelle qu'elle a proposé en 2008 à chaque maire des communes échelonnées de Gan à Lacq en passant par Pau, d'organiser des réunions publiques d'information.

**Aucun maire n'a accepté**, mais tous ont reçu TOTAL pour des séances réservées aux Conseil Municipaux où le groupe industriel a fait la promotion de sa haute technologie pétrolière. Mais à ROUSSE 1, TOTAL expérimente pour la 1<sup>ière</sup> fois l'injection souterraine du CO2, avec des résultats incertains, plus compliquée et dangereuse que les forages, surtout en zone habitée.

Nous apprenons par le Président de la CLIS, que les **maires refusent toutes les réunions publiques d'information** (même celle qu'il voulait organiser) **avec débat face à l'Association CJE, et la SEPANSO** : c'est l'aveu qu'ils craignent les vérités que nous révélons et qu'ils méprisent assez leurs administrés pour leur refuser un débat démocratique.

Le **marché** passé entre le maire de Jurançon et TOTAL ( **1.500.000 €** en **contrepartie** de l'injection de CO2 à Rousse 1 – La République du 30-03-2009 ) a été évoqué à la CLIS, mais ne sera traité qu'en présence du maire à la prochaine réunion paraît-il.

### **Problématique du principe du CSC**

Bien que TOTAL ait tenté de réaliser son projet-pilote à Rousse 1 **rapidement** (prévu en 2008) **secrètement** (seuls les politiques ont été consultés et séduits par force mécénats et sponsorings), l'annonce de cette 1<sup>ère</sup> expérimentation en zone habitée avec son cortège de risques pour les populations, a gagné les médias qui dénoncent un procédé trop coûteux, trop tard, trop peu d'effet sur le climat, inutile et dangereux (Science et Vie Mars 2009).

*Deux Députés, Messieurs Ch. Bataille (PS) et Cl. Birraux (UMP), membres de l'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques) s'associent pour demander de réévaluer les sommes d'argent public versées dans les pilotes de CSC )*

Voici la réponse de Ch. Bataille aux préoccupations de l'association CJE :

*Madame,*

*J'ai pris connaissance avec attention des éléments que vous avez souhaité porter à ma connaissance et vous en remercie. A titre personnel et pour répondre à votre demande, je pense qu'il faut beaucoup plus de certitudes scientifiques quant au stockage souterrain du CO2, dont l'efficacité n'est à ce jour pas démontrée.*

*Je vous invite à prendre connaissance du rapport ci-joint qui vient d'être approuvé par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et que j'ai co-signé avec mon collègue Claude Birraux.*

*Ce rapport traite en l'occurrence de ce sujet.*

### **3 – Intervention du Directeur d'Air Liquide.**

Au lieu des délégués Syndicaux que nous avons demandé suite à l'avis du C.H.S.C.T., pour présenter la situation sur le site de Lacq, la CLIS a invité le Directeur qui a fait sa prestation sur l'unité de production d'oxygène : il affirme que même si les industries quittent Lacq, des unités seront maintenues sur place pour assurer les services. Tout va bien ...

### **4 – Etat d'avancement des Travaux du projet-pilote.**

Les Travaux sont terminés à Lacq et à Rousse1.

Sur le site, en coopération avec M. VIGNAU, propriétaire, TOTAL va procéder à un « aménagement paysager » consistant en la plantation de chênes et de châtaigniers.

Paulette LOUSTALET fait remarquer que le puits a été installé sur une vigne et que des arbres seraient mal venus en cachant la chaîne des Pyrénées.

### **5 – Responsabilités respectives de l'Exploitant et de l'Etat - moyens associés.**

Au bout de 5 ans, l'Exploitant demandera l'autorisation de boucher le tube d'injection du CO2. La décision sera prise par le Préfet sur avis de...TOTAL lui-même.

M.PEPIN demande qu'une expertise sur la conformité des Travaux soit faite par un organisme indépendant et compétent. La DRIRE lui oppose le prix à payer pour cette expertise, par qui ?

M.L Lambert (SEPANSO) fait les remarques suivantes :

- Le pollueur doit payer l'expertise. (TOTAL)
- Pendant les 5 ans d'injection et de surveillance, la DRIRE devra s'adapter et se réorganiser.
- L'avenir de TOTAL et de ses industries n'est pas assuré.
- Qui sera chargé de l'entretien du pipe-line et du puits après 2013 ?
- TEPF défausse TOTAL en devenant exploitant à sa place, mais il peut disparaître. Et alors ?
- La contribution financière à l'Etat sera maintenue pendant 30 ans. La garantie financière sera-t-elle donnée à une banque ou une compagnie d'assurances ?

## **6 – Présentation du projet d'Arrêté Préfectoral.**

La SEPANSO et CJ E n'ayant pas obtenu de réponses aux questions posées lors des précédentes réunions de la CLIS, jugent que le projet d'Arrêté Préfectoral est prématuré et refusent de participer à son examen.

Nous redemandons un report de l'Arrêté Préfectoral, un Débat Public National sur le CSC, un encadrement juridique des projets de TOTAL, une mutualisation des pilotes et non une multiplication comme actuellement, et l'historique des puits forés dans la région depuis le début des années 1950.

Marie-Laure LAMBERT, Paulette LOUSTALET et Henri PEPIN n'ont donc pas assisté à la réunion de l'après-midi consacrée à l'examen de l'Arrêté Prefectoral.

Paulette LOUSTALET  
Présidente

Maité Peyres  
Secrétaire